



Entre correspondances adressées à certains membres du gouvernement ; mise en branle récente du Contrôle supérieur de l'Etat (consup) et de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif) contre Lazare Atou ; instrumentalisation des médias et des réseaux sociaux ; écoute et surveillance des communications, tout est apparemment mis à contribution par le ministre d'Etat secrétaire général à la présidence de la République, pour finalement broyer Lazare Atou en guise de représailles face à la plainte déposée au Tcs. C'est du moins ce qu'indiquent des sources généralement bien introduites.

« A la guerre comme à la guerre » ! A-t-on coutume de dire. Et dans ce qu'il convient aujourd'hui de qualifier de « guerre des clans » dans l'affaire du marché spécial de sécurisation du périmètre du port de Douala-Bonaberi, les « belligérants » de ce qui apparaît désormais dans l'opinion comme un « duel à mort », n'y vont pas de mains mortes. En effet, lorsque Lazare Atou décide de dénoncer le Dg du Pad et le Sgpr devant le Tribunal criminel spécial (Tcs), ce que l'huissier ne sait pas, c'est qu'il venait de donner un cinglant coup de botte dans une gigantesque fourmilière. Et qu'à cause de cette inacceptable hardiesse, il allait déclencher la foudre vengeresse, spasmodique et rageuse des irascibles « dieux » d'Etoudi dont les colères noires sont instantanées. En effet, comme nous le rappelions déjà dans notre édition N°606 du lundi 30 août dernier, contrairement à ce que pensait une certaine opinion, la dénonciation du cabinet Atou sur l'affaire Cyrus Ngo'o ne concernait pas seulement le Dg du Pad, mais également et surtout le ministre d'Etat secrétaire général à la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh.

Des sources proches de ce dossier explosif, nous apprenions que les infractions évoquées dans la dénonciation de Lazare Atou sont : le détournement de biens publics en coaction et complicité, intérêt dans un acte, blanchiment de capitaux et abus de fonction. Et dans sa dénonciation, le cabinet de l'huissier de justice n'a pas manqué d'expliquer que derrière ce que la direction générale du Pad brandit comme modernisation du port, se cacherait en réalité un système d'endettement crapuleux de l'organisme portuaire qui fait que les banques, au regard des montants vertigineux empruntés, réclament aujourd'hui des garanties. Et que Ferdinand Ngoh Ngoh et Cyrus Ngo'o étaient prêts à tout afin de mettre la main sur l'actif résiduel de l'ex-onpc, au risque de voir les banques fermer les robinets.

Serait-ce donc à cette aune qu'il faut appréhender la correspondance que celui qui apparaît comme la cheville ouvrière de la présidence de la République, adresse le 22 juillet 2021 au ministre des Finances lui demandant, avec une urgence peu habituelle, de mettre un terme aux activités de ce cabinet qui, à ses yeux, gère à sa guise un important patrimoine de l'Etat et dont le promoteur multiplierait de nombreux artifices pour conserver ces privilèges indus ? Des activités comme l'indique le Sgpr, qui devraient être transférées à la gestion normale du domaine privé de l'Etat, donc du ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf).

Le 20 août 2021, le Mindcaf Henry Eyebe Ayissi va signer un arrêté dans lequel il va prendre de la faute de l'administration matérialisée par la « mutation des titres fonciers N°35885/W et N°35886/W au profit de la société All Luxury Suites S.A, en violation des très hautes instructions du chef de l'Etat contenues dans la correspondance N°337/Cf/Sg/Pr du 24 juin 2021 prescrivant à l'administration générale du cabinet Atou, de surseoir à toute tentative d'aliénation du site de la direction générale de l'ex-Regifercam à Douala-Bonanjo, objet des titres fonciers suscités, dans l'attente de la décision finale que le président de la République voudra bien prendre sur ce dossier. » En des termes clairs, les titres fonciers de la société All Luxury Suites S.A lui étaient tout simplement retirés. Et par voie de conséquence, les immeubles initialement objet desdits titres fonciers devaient réintégrer le domaine privé de l'Etat. Seulement bien avant cette décision, le Mindcaf avait déjà entamé une série de ventes sur d'autres terrains faisant partie de l'actif résiduel des ex-sociétés d'Etat.

Cette action sera stoppée net le 19 mai 2020 par le Premier ministre, lorsqu'il va réitérer les termes de la correspondance N°870/D 19/Sg/Pm du 19 octobre 2017 adressée au Mindcaf, lui demandant de surseoir à toutes transactions concernant les terrains constituant les actifs résiduels des ex sociétés d'Etat au motif que lesdits terrains n'ont jamais été réincorporés dans le domaine privé de l'Etat. De ce fait, ils ne pouvaient faire l'objet de quelque transaction « tant que le processus d'apurement du passif » n'était pas parvenu à son terme. Seulement des langues qui ne cessent de se délier de part et d'autre vont affirmer que le Mindcaf avait agi ainsi sous la férule du Sgpr qui, visiblement n'avait toujours pas fini avec Lazare Atou, dont les activités intéressent aujourd'hui le Contrôle supérieur de l'Etat (Consupe) et surtout de l'Agence nationale d'investigation financière (Anif). Nous le découvrons dans cette correspondance datée du 1er septembre 2021 du ministre délégué de la présidence de la République chargé du Contrôle supérieur de l'Etat adressée au ministre des Transports. « En exécution des très hautes instructions de monsieur le président de la République, chef de l'Etat, une mission spéciale de contrôle et de vérification des services du Contrôle supérieur de l'Etat auditera la gestion par le cabinet Atou, des actifs résiduels des ex-Regifercam et Onpc.

Les brigades mobiles de vérification commises à cet effet sont dirigées respectivement par les inspecteurs d'Etat Aboubakary Modibo Amadou et Wambang Nyamalum Alfred. Aussi, vous saurai-je gré des me » sures qu'il vous plaira de prendre pour la saine collaboration des responsables du département ministériel dont vous avez la charge avec les membres de ladite équipe en vue d'un déroulement harmonieux des opérations y afférentes », écrit Mme MbahAcha Rose Fomundam.

Dans la foulée, nos sources indiquent que l'instrumentalisation des médias et réseaux sociaux contre Lazare Atou avec l'ouverture de la boîte de pandore sur les liquidations de l'ex-Regifercam ex-oncpb et ex-onpc, n'arrangeait pas les affaires de l'huissier de justice. Et voilà que d'autres sources montent au créneau pour se mêler à cette danse macabre. Celles-ci affirment que l'actuel Sgpr aurait fait usage d'un matériel de surveillance et d'écoute hautement sophistiqué pour entrer en possession de toutes les communications de Lazare Atou. Vrai ou faux ? Difficile à dire ! En effet, pour la petite histoire, nos sources rappellent que ce matériel de dernière génération avait été acquis il y a quelques années par feu Foumane Akame qui aurait effectué un voyage en Israël à la tête d'une importante délégation d'experts camerounais. En achetant ce matériel aujourd'hui logé au secrétariat général de la présidence de la République, il était question pour les services spéciaux camerounais de surveiller les communications dans les zones de conflits à l'instar du Noso et l'activité de certains partis politiques de l'opposition comme le Mrc dont les objectifs de déstabilisation étaient déjà subodorés. Seulement apprend-on, c'est ce matériel qui servirait aujourd'hui au Sgpr pour contrôler ses adversaires et ses rivaux politiques comme c'est aujourd'hui le cas dans l'affaire Cyrus Ngo'o. Selon nos mêmes sources, toutes leurs communications (même whatsapp et email) sont passées au peigne fin. A la guerre comme à la guerre !

La Nouvelle N° 607 du lundi 6 septembre 2021
